

Distribution limitée

WHC-03/27.COM/INF.20C

Paris, le 19 mai 2003

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-septième session

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XII

30 juin - 5 juillet 2003

Point 20 B de l'ordre du jour provisoire: Outils pour la mise en œuvre des Objectifs stratégiques du patrimoine mondial en 2002 - Programmes du patrimoine mondial

Programme régional Afrique 2004-2007

RESUME

Le présent document correspond au Rapport périodique sur l'état de conservation du patrimoine mondial en Afrique, présenté et adopté conformément aux recommandations du Comité du patrimoine mondial à sa vingt-sixième session à Budapest (ref. WHC-02/CONF.202/25, paragraphe 20 (points 1-6)).

L'exercice d'établissement de rapports périodiques pour l'Afrique doit être considéré comme un processus permanent. Le Programme régional proposé couvrant la période initiale 2004-2005 et résultant du « *Plan d'action d'établissement de rapports périodiques 2002-2007* » adopté par le Comité, donne la priorité au **développement des ressources humaines**, au **renforcement de la gestion des sites**, et au **développement de stratégies nationales** pour les sites naturels du patrimoine mondial en Afrique comme le souligne le Plan. Le Programme régional inclut des sessions de formation pour renforcer les capacités de gestion des sites et pour préparer des stratégies nationales, ainsi que deux ateliers à mi-parcours pour évaluer l'avancement de l'établissement de rapports périodiques et de la mise en œuvre de la Convention en Afrique. Le Programme sera complémentaire du Programme Afrique 2009.

Décision requise : Le Comité pourrait souhaiter approuver le budget et les activités pour 2004-2005 figurant dans le présent rapport et représentant un montant de 90.000 dollars (quatre-vingt-dix mille dollars E.U.), tandis qu'un montant de 290.000 dollars sera recherché auprès d'autres sources extrabudgétaires. D'autre part, le Comité pourrait souhaiter prendre note des documents associés – WHC-03/27.COM/6B et WHC-03/27.COM/20B – présentant les projets de décisions du Comité, ainsi que du document WHC-03/27.COM11 intitulé « Examen du Fonds du patrimoine mondial et approbation du budget du Fonds du patrimoine mondial pour 2004-2005 ».

Programme régional Afrique (2004-2007)

Ce Programme régional est une proposition de partenariat entre le Centre du patrimoine mondial, les organes consultatifs, les bureaux régionaux de l'UNESCO en Afrique et les institutions chargées du patrimoine culturel et naturel des Etats de l'Afrique sub-saharienne, visant à répondre aux décisions de la 26^e session du Comité réunie à Budapest, Hongrie, du 24 au 29 juin 2002 suite à la soumission du rapport de synthèse des rapports périodiques africains. Le Comité a invité à « restructurer les activités du plan d'action proposé, conformément aux nouveaux objectifs stratégiques et à relier les activités à d'autres initiatives » et notamment aux programmes adoptés lors de la 25^e session du Comité de décembre 2001.

1. Contexte et justification

Le rapport de synthèse sur l'Etat de conservation du patrimoine mondial en Afrique, faisant suite aux rapports périodiques de l'Afrique, adopté par le Comité du patrimoine mondial en juillet 2002, portait sur l'ensemble du patrimoine mondial africain tant culturel que naturel et faisait état de lacunes en matière de gestion générale des sites du patrimoine mondial en Afrique. Il attirait également l'attention sur le nécessaire renforcement des structures et des orientations en matière de mise en œuvre de la Convention dans les Etats africains. Il souligne notamment que :

- Concernant l'organisation des Etats parties : (...) « du manque d'organisation institutionnel au niveau national découle une incohérence des orientations prises » ;
- Concernant l'identification des biens : (...) « une mise à jour des informations fournies au moment de l'inscription est nécessaire, en particulier pour définir avec précision les limites des sites ou créer une zone tampon » ;
- Concernant les plans de gestion et de conservation intégrée : (...) « les mesures prévues (...) pour préserver (...) doivent être revues et adaptées pour encourager une approche participative à la gestion du site (...) de plus, il manque à ce cadre minimal, une planification et une stratégie de gestion » ;
- Concernant les facteurs affectant les biens : (...) « parfois ignorés, souvent méconnus, ces facteurs doivent être identifiés et pondérés par rapport à leur fréquence, au risque qu'ils représentent » ;
- Concernant la conservation préventive et le suivi : (...) « peu de sites disposent d'une méthodologie efficace et cohérente. A l'absence d'indicateurs clés, (...) s'ajoutent le manque de personnel et des moyens insuffisants ou inadéquats » ;
- Concernant la formation et la coopération internationale : (...) « les demandes concernent, par ordre décroissant, la gestion et la planification des sites (...), la formation à la conservation et à la restauration, le suivi environnemental et monumental ».

En vue de répondre à ces recommandations, le rapport a formulé un plan d'action comprenant une série de mesures de base regroupées en cinq stratégies thématiques principales:

- Une stratégie de formation ;
- Une stratégie de gestion;
- Une stratégie de recherche et de suivi des sites ;
- Une stratégie de participation ;
- Une stratégie de réseaux et coopération.

Le présent programme vise à prendre en compte les recommandations ci-dessus et à restructurer le plan d'action proposé comme suit : intégrer Africa 2009 en ce qui concerne la préservation du patrimoine culturel immobilier, proposer une approche similaire pour le patrimoine naturel et formuler des stratégies nationales intégrées pour l'application de la Convention et la gestion des sites du patrimoine mondial.

Il constitue donc un instrument pour la mise en oeuvre notamment, de la stratégie du Comité du patrimoine mondial pour la formation des professionnels du patrimoine en Afrique subsaharienne.

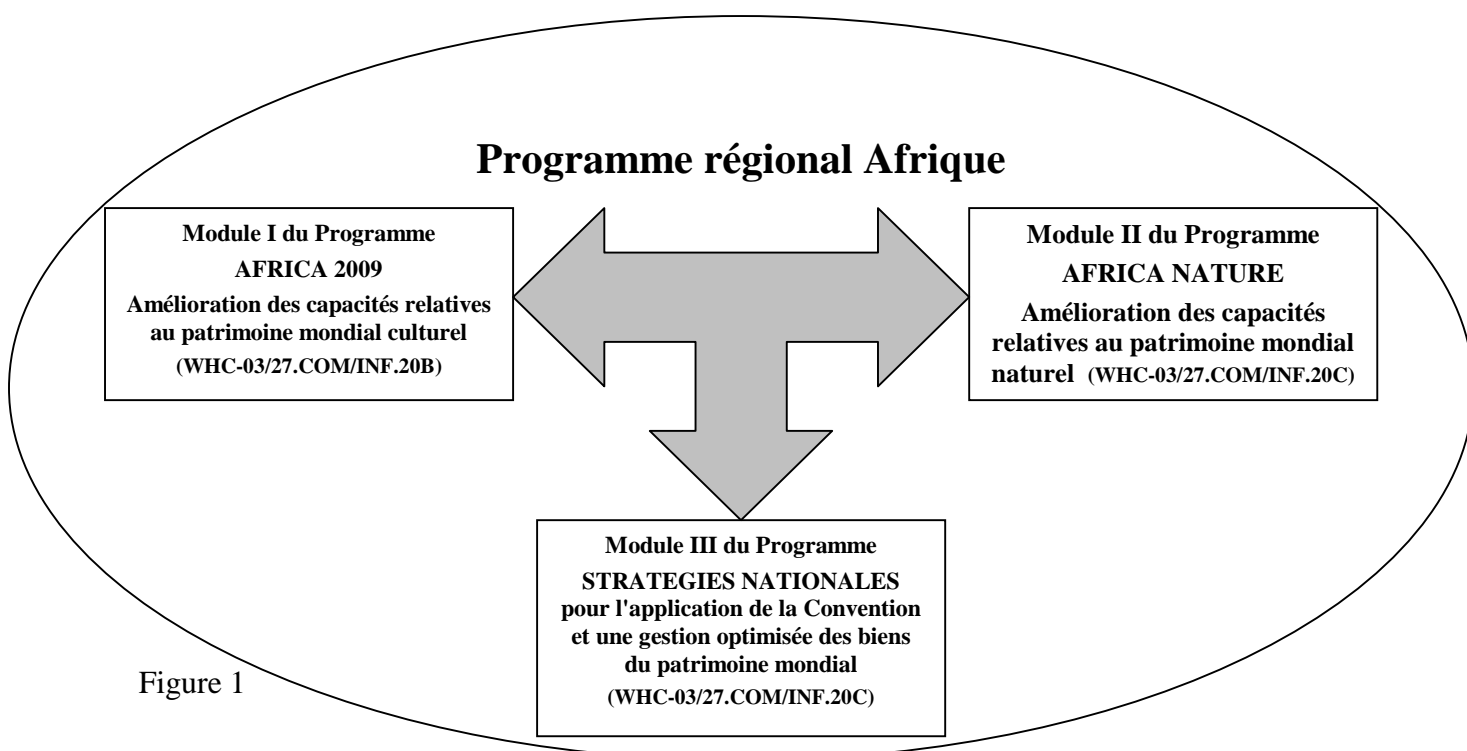


Figure 1

Les aspects conservation sont importants certes, mais ils ne doivent pas occulter l'interface avec le développement durable et en Afrique, son nécessaire corollaire de lutte contre la pauvreté. La déclaration de Johannesburg sur le patrimoine mondial de l'Afrique et le développement durable, adoptée suite à la réunion des experts africains sur la gestion du patrimoine du 19 au 23 août 2002, reprend à son compte ce souci et insiste sur la nécessité de l'intégration du patrimoine dans les politiques de développement et notamment :

1. Réaffirme la nécessité d'engagements politiques pour la promotion du patrimoine à travers la mise en œuvre de la Convention ;
2. Affirme la priorité à donner au renforcement des efforts pour faire face aux menaces faites aux sites du patrimoine, à leur gestion et à l'introduction de cadres de gestion intégrés apportant des solutions holistiques à la gestion du patrimoine ;
3. Démarrer un programme actif de réforme politique, juridique et institutionnel visant à mettre les communautés au centre de la gestion du patrimoine et à introduire des dispositions légales et un cadre politique visant la liaison entre culture et nature.

Dans l'esprit de cette déclaration, les principaux aspects déduits du rapport de synthèse des rapports périodiques, seront pris en considération dans le cadre des Modules II et III du programme régional pour l'Afrique.

Africa 2009 lancé avec succès en 1998, couvre déjà les besoins en formation, au titre du patrimoine culturel immobilier africain, tels qu'identifiés dans les rapports périodiques, aussi bien au niveau régional que national ou des sites. Considéré comme partie intégrante du présent Programme régional Afrique, il en devient le Module I, complémentaire des deux autres nouveaux modules proposés (voir figure 1 ci-dessus).

Les deux nouveaux modules II et III développés ci-après, porteront sur des aspects et besoins identifiés et non pris en compte dans le cadre d'Africa 2009 (module I) et notamment ceux relatifs à la mise en oeuvre de la convention au niveau des Etats et des sites :

- Module II : formation à la gestion du patrimoine naturel de l'Afrique sub-saharienne (apporter des réponses aux carences constatées en matière de gestion de sites - spécifiquement naturels)
- Module III : formulation-développement de stratégies nationales pour le patrimoine mondial.

2. Modalités et Objectifs des Modules II et III

Les Modules du Programme régional Afrique sont proposés dans le cadre du budget biennal (2004-2005), en qualité de phase préparatoire d'un programme plus large qui sera soumis au Comité du patrimoine mondial, suite à l'évaluation finale des résultats des activités relatives aux Modules II et III décrits ci-après dans ce document et d'Africa 2009 (Module I du Programme).

A l'instar d'Africa 2009, mais aussi plus modestement, le Module II du présent programme privilégiera la formation de ressources humaines et la gestion des sites ; le développement de stratégies nationales pour le patrimoine mondial, objet du Module III, constitue une innovation issue directement des besoins identifiés dans les rapports périodiques.

Les bénéficiaires seront aussi bien des politiciens et des décideurs, des responsables de sites, des professionnels, des artisans et des représentants des communautés locales.

-Le Module II intitulé « Gestion de sites naturels africains », sera structuré à travers un réseau international avec un objectif régional et des projets sur sites, visant à créer un réseau africain d'experts bien formés à la conservation du patrimoine naturel en Afrique.

-Le Module III intitulé « Stratégies nationales », visera une meilleure représentativité du patrimoine africain en général et la formulation de stratégies nationales pour une meilleure application de la Convention du patrimoine mondial en Afrique sub-saharienne.

Principaux objectifs

- Amélioration des conditions de la préservation du patrimoine naturel africain, à travers des approches participatives, la planification et une stratégie de gestion visant son intégration dans le processus de développement durable ;
- Promotion des échanges professionnels et des réseaux parmi les pays de la région ;
- Identification et dissémination des bonnes pratiques de conservation et des expériences de gestion du patrimoine naturel dans la région ;
- Meilleure participation et meilleur équilibre dans l'identification du patrimoine ;

- Renforcement de la cohérence, des capacités et des cadres légaux des institutions dans le domaine de la protection, préservation et gestion du patrimoine ;
- Sensibilisation aux valeurs du patrimoine parmi tous les partenaires, en particulier les femmes et les jeunes des communautés locales.

3. Résultats attendus :

- Prise en compte du développement durable dans les politiques du patrimoine ;
- Stratégies nationales adaptées à une zone éco-culturelle donnée.
- Meilleure cohérence des orientations et des décisions en matière de gestion et de conservation ;
- Amélioration institutionnelle et progrès dans l'autonomisation financière de la gestion des sites ;
- Gestion optimisée, capacités améliorées et meilleure conservation du patrimoine naturel ;
- Des manuels de gestion de sites adaptés au contexte africain, à travers une approche holistique.

4. Partenaires

Cadre de mise en œuvre

- Une équipe pédagogique au courant des problèmes de l'Afrique, de la conservation, du développement durable et des méthodes participatives d'enseignement
- Une collaboration avec les autres organismes internationaux (gouvernemental et non gouvernemental) concernés par les problèmes de conservation et de développement de l'Afrique subsaharienne tel que le Ramsar, Africa 2009, UICN ; Priorité Afrique ; Nouveaux partenariats pour le développement en Afrique (NPDA) ; des Ecoles de gestion de la faune et des institutions de recherche en Afrique
- Un secrétariat centralisé en ligne permettant l'échange de documents et de données.
- Des partenaires financiers et notamment le Fonds du patrimoine mondial, la Fondation nordique du patrimoine mondial, des bailleurs de fonds internationaux et bilatéraux, etc.

5. Activités proposées

5.1. Le programme pluriannuel de formation pour les Modules II et III

Méthodologie générale :

Le principe retenu est celui de la formation collective, au cours de stages pratiques de plusieurs semaines, d'un certain nombre de responsables des pays africains ayant contracté des engagements vis-à-vis de la Convention du patrimoine mondial.

Les formations envisagées reposent sur une approche participative et pragmatique des problèmes de gestion ou de stratégie nationale. L'enseignement comprendra un apport de connaissances par le formateur, la relation des expériences particulières de chaque stagiaire, un débat ou discussion de groupe. Le contenu de chaque thème sera organisé autour d'un ensemble de questions de base (Que faire ?, Pourquoi ?, Comment ? Quand ? Qui ? etc.), illustré par des études de cas empruntées chaque fois que possible à des sites africains du patrimoine mondial. Cela constituera le point de départ de la réalisation concrète d'un projet (étude de cas) correspondant au site du patrimoine mondial accueillant le stage. Symétriquement, chaque stagiaire devra réfléchir à la transposition de ce thème dans son

propre site. A l'issue du stage, un réseau de stagiaires gestionnaires sera constitué, afin de faciliter les échanges d'expériences et de questions.

Une réunion à mi-parcours est prévue, destinée à faire le point sur le suivi périodique des sites africains, et un programme de formation collective.

Pour des raisons d'efficacité, et en raison de la distribution des langues nationales ou de travail, majoritaires en Afrique, il sera nécessaire de prévoir une session anglophone et une session francophone de cette formation.

On pourrait imaginer un feed-back, à un an d'intervalle, pour commenter et comparer les travaux réalisés par les stagiaires dans leur propre domaine de référence (site, Etat) dans le cadre de la mise en œuvre des savoirs et savoir-faire acquis durant le stage.

a) Module II : "Gestion de sites naturels africains"

Méthodologie

-Public visé : personnels techniques responsables (personnels d'encadrement) de la gestion de sites du patrimoine mondial. Il s'adresse à des personnes ayant une formation universitaire (niveau technicien supérieur, ingénieur) et une pratique dans le domaine de la gestion des aires protégées. Il est attendu que les stagiaires disposent des bases minimales de l'utilisation d'un ordinateur (niveau bureautique).

Résultats attendus

- Des gestionnaires de sites naturels mieux formés aux pratiques modernes de gestion ;
- Une gestion participative des sites naturels, élargie aux communautés locales ;
- Des instruments et outils de gestion adaptés ;
- Des sites moteurs du développement régional ;
- Des études de cas basées sur les bonnes pratiques (points forts de chaque site) dans un cadre coopératif interafricain ;
- Des propositions de projets préparées et soumises aux donateurs potentiels.

-Durée : 4 semaines

Le principe de cette formation sera de rassembler un certain nombre de stagiaires (12 à 15 maximum) dans le cadre d'une étude de cas concrète, au niveau d'un site du patrimoine mondial. La formation portera sur les différents aspects de la gestion régulière d'un site et aboutira à la production d'un modèle de programme de gestion et de travail pour un site. Afin de conserver la plus grande homogénéité aux stages, et de ne pas perturber les participants par des informations dont ils n'auraient pas l'usage, une formation spécifique est prévue pour chacun des grands types de milieux naturels africains, forêt et savane, qui ont chacun leur spécificité propre de gestion.

Partant d'une approche concrète sous forme d'études de cas, le stage sera finalisé par la rédaction collective d'un rapport de stage qui contiendra la récapitulation des actions devant conduire à une gestion efficace et durable d'un site du patrimoine mondial naturel.

Programme

Six thèmes majeurs ont été identifiés pour la formation :

- Thème 1 : Découverte du stage : Le patrimoine naturel mondial (biodiversité, géologie, hydrologie) - Présentation du site accueillant le stage – présentation du programme et du cadre de travail. – Organisation des stagiaires en groupes de travail - La Convention du patrimoine mondial et les autres traités internationaux concernant le patrimoine naturel – Identification des biens : déclaration de valeur, les principes et critères d'authenticité et intégrité, listes indicatives.
- Thème 2 : La gestion : Pourquoi gérer – Comment gérer – Les grandes phases de la préparation d'un plan de gestion – les grandes parties d'un plan de gestion - financement et autonomie financière – le zonage - les outils de gestion (base de données, documentation) – les indicateurs de gestion - la gestion participative. Élaborer les grandes lignes du plan de gestion du site d'accueil.
- Thème 3 : Le suivi : les différentes catégories de suivi (régulier, périodique, réactif) – les outils du suivi régulier (inventaires, comptages, base de données, Système d'information géographique), évaluation des effectifs de faune et de flore (choix des espèces suivies)– Cybertracker – Suivi des paysages – GPS – les suivi participatif - suivi photographique – les indicateurs du suivi - Elaborer un plan de suivi et un programme annuel de travail.
- Thème 4 La conservation : protéger et conserver – les méthodes de surveillance – les menaces naturelles affectant le patrimoine (gestion des risques naturels) – la gestion des risques anthropiques affectant le patrimoine (défrichage, pâturage illégal, braconnage, collectes sauvages, pillage, etc.) – les feux de forêt – Conflits et résolution de conflits – participation des communautés locales à la conservation - les problèmes de réfugiés – élaborer un plan de conservation, un programme annuel de travail et un plan de réaction aux catastrophes naturelles.
- Thème 5 : le Développement : la gestion usufuitière du patrimoine naturel – Patrimoine mondial et génération de revenus – Analyse des causes du succès économique de certains sites - diversification des ressources – écotourisme – cueillette et chasse traditionnelle – valorisation des patrimoines culturels tangibles et intangibles des communautés locales – tourisme durable – tourisme villageois – Élaborer un projet de développement local centré sur le patrimoine du site.
- Thème 6 : la Communication : communiquer avec les générations : anciens (recueillir les savoir et savoir-faire), écoliers (transmettre les connaissances) – communiquer avec les visiteurs locaux : journées portes ouvertes, fête du site – communiquer avec les visiteurs étrangers : panneaux, expositions, centres pour visiteurs– manuels et guides – cartes postales, CD-Rom – radio et télévision – faire connaître le site à l'extérieur (opérateurs touristiques, vidéo, etc.). Réaliser une présentation PowerPoint sur le site accueillant le stage.

b) Module III : "Stratégies nationales"

Méthodologie

-Public visé : administrateurs nationaux des ministères de la culture, de l'environnement, etc. (directeurs ou sous-directeurs nationaux), concernés par la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans leur pays plus techniciens responsables des sites :

Résultats attendus

- Des politiques nationales du patrimoine développées ou réactualisées ;
- Un cadre institutionnel renforcé et doté de moyens importants ;
- Un cadre légal mieux adapté à l'esprit de la Convention ;
- Des processus d'inscription de sites induits par des approches participatives ;
- Des sites plus autonomes et une gestion des sites coordonnée et impliquant tous les acteurs et partenaires, pour une meilleure intégration dans le développement durable.
- Meilleure sensibilisation à la Convention aux niveaux du public et des gouvernements.

-Durée : 2 semaines

Il se déroulera à la suite du Module II, dans la capitale du pays accueillant ce premier module et les services nationaux de cet Etat serviront de cadre pour le développement d'une stratégie nationale. En Afrique, les grands types de milieux naturels correspondent généralement à des modes de vie, à des ensembles culturels, religieux ou linguistiques qui constitueront également un cadre commun familier pour l'ensemble des stagiaires.

De même, le rapport de stage développera les éléments concrets de la mise en place d'une stratégie nationale intégrée.

Programme

Quatre thèmes d'intérêt national seront traités. La méthodologie sera voisine de celle utilisée pour le Module II « gestion ». Un projet concret sera développé (étude de cas) correspondant au cas particulier du pays accueillant le stage. Les stagiaires regagneront leur pays avec les bases leur permettant de développer ces quatre thèmes dans leur propre situation.

- Thème 1 : Préparer une Stratégie nationale de mise en œuvre de la CPM - Elaboration de Stratégies nationales intégrant protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et naturel, dans des plans de développement économique et social, de gestion et d'aménagement du territoire.
- Thème 2 : Créer des Comités nationaux pour la Convention du patrimoine mondial : rôle d'un Comité national – domaines de compétence – activités possibles – membres du Comité – tutelle du Comité – programme de travail du Comité.
- Thème 3 : Optimiser les structures administratives des sites : Réflexion pour l'actualisation des structures administratives des sites – Intérêt de l'autonomisation des structures de gestion des sites inscrits sur la LPM – Pourquoi – Comment – Etude de cas africains. – Les Comités scientifiques des sites (rôle, composition, compétence, création).
- Thème 4 : Planifier : 1. Nécessité de la planification – 2. Evaluation et actualisation des plans de gestion (pour les sites ayant un plan de gestion - 3. Planification complémentaire au niveau des sites (plans régionaux, plans touristiques, etc.).

- Thème 5 : Législation : Refléter la stratégie nationale, création de comités nationaux du Patrimoine mondial, autonomisation des sites, plans de développement, cadres de coordination, etc.

5.2. L'Atelier d'examen à mi-parcours des résultats des Modules II et III

La recommandation d'effectuer un bilan à mi-parcours de l'exercice de suivi (tous les 3 ans) résulte d'une proposition faite par les gestionnaires des sites du patrimoine mondial en Afrique. Ce bilan permettrait de faire le point sur les acquis en matière de gestion, conservation, protection et développement, de confirmer ou de réorienter les actions à venir. Ce bilan intermédiaire serait d'autant plus utile que la durée de fonction d'un gestionnaire à son poste est, généralement, inférieure à 5 ans et donc permettrait de réduire le nombre de gestionnaires «novices» en matière de suivi Périodique. Toutefois, compte tenu des carences observées dans l'état du patrimoine mondial africain, le suivi de l'exercice pourrait s'apparenter à un processus en continu visant à guider les responsables dans une double démarche de suivi du premier exercice et de préparation de l'exercice du rapport périodique suivant.

En conséquence, le Comité du patrimoine mondial devrait prévoir les moyens nécessaires pour organiser un examen à mi-parcours, pour les Etats parties et sites qui le souhaitent.

Pour des raisons linguistiques, il sera utile de prévoir deux ateliers, l'un pour les pays francophones, l'autre pour les pays anglophones.

Public visé : les représentants des gestionnaires de sites du patrimoine mondial (environ 50) en Afrique.

Durée : 4 jours environ. Ils se dérouleront dans une capitale africaine. Date envisagée : fin 2004 pour l'atelier francophone, début 2005 pour l'atelier anglophone.

Programme

- Faire le point sur la mise en œuvre du rapport de suivi périodique dans les pays africains ;
- Le point sur les pratiques de gestion (élaboration de plans de gestion, ajustement de plans de gestion, etc) ;
- Le point sur les pratiques de suivi (inventaires, comptages, indicateurs) ;
- Le point sur les relations avec la population locale (gestion participative, résolution de conflit, activités illégales) ;
- Le point sur le développement économique et social (tourisme) ;
- Le point sur la formation du personnel ;
- Etc.

ANNEXE 1

Cadre naturel et linguistique des Modules II et III

Pour des raisons d'homogénéité et de compréhension entre stagiaires et formateurs, il paraît préférable que les stages se déroulent dans une seule langue de travail. En raison de la prédominance de l'anglais et du français comme langues nationales en Afrique, il est possible d'envisager le déroulement alternatif de sessions en français et en anglais. Il y a en Afrique environ 35 sites naturels inscrits sur la LPM, répartis dans une vingtaine de pays.

Si l'on considère que le nombre optimal de stagiaires par session est de 12 à 15 (afin d'avoir un rapport d'encadrement permettant une bonne interactivité (un enseignant pour 6 à 7 étudiants), il serait possible de réaliser ce stage une année sur deux pour les anglophones et les francophones.

Le lieu de stage devra être défini plusieurs mois à l'avance, afin de mettre en place la logistique nécessaire. Il sera possible d'alterner les sites selon leurs caractéristiques écologiques (forêt ou savane) de façon à diversifier les études et les situations lors des stages.

Se situant dans le cadre de la mise en œuvre du Rapport périodique Afrique, cette activité sera programmée durant sa phase préparatoire (2004-2005) sur la base d'une session annuelle. Le calendrier suivant est proposé :

Année	Langue	Milieu naturel	Site/Etat possible
2004	Français	Forêt	Virunga, RD Congo
2005	Anglais	Forêt	Bwindi, Ouganda

En fonction de l'évaluation menée en 2005 et de la décision du Comité, le programme pourrait se poursuivre et notamment pour la période suivante, comme suit :

Année	Langue	Milieu naturel	Site/Etat possible
2006	Français	Savane	Manovo, République Centrafricaine
2007	Anglais	Savane	Simen, Ethiopie

Les sites et Etats proposés ne sont que des exemples qui peuvent être modifiés en fonction des priorités et des disponibilités.

Logistique des stages

1. Formateurs

Une équipe de formateurs compétents sera constituée, à partir d'experts, de gestionnaires et de chercheurs ayant une expérience des activités relatives à la gestion d'un site du patrimoine mondial ou de la mise en place de stratégies nationales de conservation. Ces formateurs pourront être des experts internationaux ou des experts africains. La coordination des stages de formation et l'homogénéité de l'enseignement sera assurée par une équipe restreinte de responsables qui assureront la pérennité de cet enseignement au cours des sessions et entre les sessions. Les personnes compétentes d'autres organisations impliquées dans des actions de conservation en Afrique pourront également être sollicitées (WWF, UICN, etc.).

2. Logement, restauration

Le stage « gestion de sites » se déroulant dans un site du patrimoine mondial, il est possible d'utiliser des structures d'accueil hôtelières, de centres d'éducation existantes, soit d'envisager la construction de cases de passage qui pourraient constituer par la suite une structure écotouristique (hébergement ou éco-musée). Le coût de cette réalisation, mettant en œuvre des savoir-faire locaux, ne devrait pas excéder celui d'un séjour hôtelier. La

restauration peut s'organiser également à partir des ressources locales. Le stage « stratégies nationales » se déroulant dans la capitale de l'Etat d'accueil, le problème du logement doit pouvoir se résoudre facilement.

3. Matériel didactique

Le déroulement des activités d'enseignement inclura une partie pratique par l'accès au matériel informatique. Cet enseignement devra donc être doté d'un équipement permettant d'initier les étudiants à l'utilisation de l'ordinateur pour la gestion, le suivi, la rédaction de rapports, etc. Un point d'alimentation électrique sera nécessaire (secteur, groupe électrogène ou panneaux solaires). Le matériel envisagé comprend :

- 1 ordinateur serveur avec graveur CD

- 5 ordinateurs clients en réseau

- 1 hub 8 ports

- 1 imprimante

- 1 photocopieur

- 1 vidéo projecteur

- 3 cybertrackers

- 3 GPS

4. Transport

Le transport concerne le transport international des stagiaires et des formateurs ainsi que l'acheminement vers le site et les déplacements durant le stage

Acheminement vers site : par voie terrestre.

ANNEXE 2

Coûts et Financement

1. Le programme pluriannuel de formation (2 modules proposés)

- Module II 4 semaines
- Module III 2 semaines

Equipe pédagogique

Transport international Responsable formation : $2 \times 1000 \$ = 2000 \$$

Transport international Formateurs $6 \times 1000 = 6000 \$$

Per diem = $2 \text{ h} \times 63 \text{ j} \times 100 \$ = 12600 \$$

Honoraires = $2 \text{ h} \times 9 \text{ semaines} \times 1000 \$ = 18000 \$$

Fonctionnement (télécoms, Internet, photocopies, etc.) = $6000 \$$

Total 50.000 \$

Equipement

Informatique : $6 \text{ ordinateurs} \times 1000 \$ = 6000$

Logiciels : $2000 \$$

Cybertracker, GPS : $3000 \$$

Pédagogie : vidéo projecteur : $2000 \$$

Secrétariat : $2000 \$$

Total 15.000 \$

Logistique

Transports locaux : $6000 \$$

Logement stagiaire : $20\$ \times 15 \times 60 = 18000 \$$

Restauration : $10\$ \times 20 \times 60 = 12000 \$$

Stagiaires « gestion des sites »

Déplacements

Transport international Stagiaires : $15 \times 800 = 12000 \$$

Per diem $10\$ \times 15 \times 60 = 9000$

Stagiaires « stratégies nationales »

Déplacements

Transport international Stagiaires : $10 \times 800 = 8000 \$$

Per diem : $10 \times 20 \times 100 = 20000$

Total 85.000 \$

Total : par session, environ 150.000 \$

2. L'Atelier d'examen à mi-parcours

- Transport international staff : $4 \times 1000 \$ = 4000 \$$
- Per diem staff : $5 \text{ j} \times 4 \text{ p} \times 100 \$ = 2000 \$$
- Honoraires consultants : $2 \times 1000 \$ = 2000 \$$
- Fonctionnement atelier : $2 \times 1000 \$ = 2000 \$$
- Stagiaires : transport international : $50 \times 800 \$ = 40000 \$$
- Per diem : $50 \text{ p} \times 5 \text{ j} \times 100 \$ = 25000 \$$
- Matériel pédagogique : $= 2500 \$$

Total prévisionnel pour les deux ateliers : 77.500 \$, soit 40.000 \$ par atelier.

Récapitulatif des besoins et des sources de financement pour le biennium 2004-2005:

	Besoin de financement pour 2004-2005 (US \$)	Financement Fonds du patrimoine mondial (US \$)	Autre besoin de financement à mobiliser (US \$)
<i>1. Programmes de formation: session francophone et session anglophone (modules II et III)</i>			
Equipe pédagogique	100.000 \$	20.000 \$	80.000 \$
Equipement	30.000 \$	5.000 \$	25.000 \$
Logistique	170.000 \$	55.000 \$	115.000 \$
Total (a)	300.000 \$	80.000 \$	220.000 \$
<i>2. Deux ateliers à mi-parcours en 2004-2005</i>			
	80.000 \$	10.000 \$	70.000 \$
Total (b)	80.000 \$	10.000 \$	70.000 \$
Grand Total (a + b)	380.000 \$	90.000 \$	290.000 \$

Programmation régionale pluriannuelle

Phase préparatoire du programme

Année 2004

Programme de formation (session francophone) : 150.000 \$
 Atelier à mi-parcours francophone : 40.000 \$
Total : 190.000 \$

Année 2005

Atelier à mi-parcours anglophone : 40.000 \$
 Programme de formation (session anglophone) : 150.000 \$
Total : 190.000 \$

Pour ces deux années, le budget demandé au Comité, couvre 50% des besoins, à charge pour les organisateurs, de compléter par des apports extrabudgétaires.

Phases suivantes en cas d'accord du Comité

Année 2006

Programme de formation (session francophone) : 150.000 \$

Année 2007

Programme de formation (session anglophone) : 150.000 \$

Etc.

DECLARATION DE JOHANNESBURG SUR LE PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Adoptée à l'occasion de la réunion d'experts africains sur la gestion du patrimoine tenue à Johannesburg du 19 au 23 août 2002, parallèlement au Sommet mondial sur le développement durable, sous les auspices du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous, délégués des différents pays africains et partenaires énumérés ci-dessous, réunis à Johannesburg, Afrique du Sud, à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable pour discuter du patrimoine mondial en Afrique et du développement durable,

Conscients du fait que l'année 2002 marque le 30^e anniversaire de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ; et

Egalement conscients que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré l'année 2002 Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel,

Connaissant l'engagement des chefs d'Etats et de gouvernements africains à éradiquer la pauvreté au sein de leur peuple par l'intermédiaire des structures du NPDA,

Déclarons donc ce qui suit :

1. Nous reconnaissons que :

- La gestion du patrimoine est un outil important pour la promotion du développement durable et la réduction de la pauvreté ;
- Le statut de patrimoine mondial peut constituer une indéniable et précieuse contribution au développement durable dans les pays africains, à la fois à cause de la reconnaissance accordée au statut mondial des sites en question, et également comme typologie et meilleure pratique pour la gestion du patrimoine en général ; et que
- L'UNESCO a accompli un progrès considérable en prenant en compte le lien entre nature et culture dans tous les aspects de la gestion du patrimoine lors du classement des sites ;
- Le NPDA reconnaît aussi l'importance de la culture dans le développement durable.

2. Nous regrettons de noter que :

- Le patrimoine africain est toujours sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial ;
- De nombreux pays africains ne possèdent pas un seul site sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Les sites du patrimoine mondial en Afrique représentent près de 25 % des sites du patrimoine mondial en péril et sont confrontés entre autres à des menaces de guerre, de dégradation de l'environnement, de gestion déficiente ou même absente ;
- Les pays africains continuent de rencontrer de sérieux obstacles et contraintes dus à un manque de ressources et de capacités dans leurs efforts pour obtenir le classement de sites au patrimoine mondial ;
- Les sites classés n'ont souvent pas de plans de gestion appropriés ; et
- Les structures politiques, juridiques et institutionnelles de nombreux pays africains ne sont pas encore adaptées à la réalité du rôle central des communautés dans la gestion

du patrimoine et, par conséquent, continuent d'imposer des contraintes à l'engagement des communautés locales dans la gestion du patrimoine local.

3. Nous demandons instamment aux gouvernements africains et aux organisations régionales de :

- Réaffirmer l'engagement politique envers la promotion de la gestion du patrimoine en adhérant à la Convention et en assurant la mise en œuvre de ses dispositions ;
- Redoubler en priorité d'efforts pour traiter les problèmes qui menacent les sites du patrimoine et la gestion du patrimoine en Afrique, notamment les guerres, la famine, la maladie et le manque d'instruction, et d'introduire des structures de gestion intégrée susceptibles d'apporter des solutions globales à la gestion du patrimoine ;
- S'engager dans un programme actif de réformes politiques, juridiques et institutionnelles visant à placer les communautés au centre de la gestion du patrimoine, et à mettre en place des structures juridiques et politiques associant nature et culture ;
- Renforcer les structures et les procédures de gestion et de reconnaissance du patrimoine transfrontalier.

4. Nous décidons de :

- Redoubler d'efforts pour sensibiliser les décideurs en Afrique et ailleurs au rôle essentiel du patrimoine comme facteur de développement durable et de réduction de la pauvreté, ainsi qu'à la nécessité de consacrer des ressources à la gestion du patrimoine ;
- Travailler à augmenter le nombre et la diversité des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que l'ensemble des pays africains possédant des sites du patrimoine mondial ;
- Continuer à mettre en exergue et à promouvoir la reconnaissance du lien inextricable entre nature et culture, et du rôle essentiel des communautés locales dans la gestion et la propriété du patrimoine, en recherchant en permanence les moyens de renforcer la position des communautés afin qu'elles gardent un rôle central dans la gestion du patrimoine ;
- Rechercher et mettre en œuvre des systèmes de gestion du patrimoine qui reconnaissent l'unicité du contexte africain ;
- Appliquer des systèmes traditionnels de gestion du patrimoine et du savoir qui soutiennent le patrimoine dans un contexte communautaire ;
- Créer des réseaux et des partenariats entre des institutions africaines et des institutions de même sensibilité à l'étranger afin de mieux favoriser la gestion du patrimoine africain.

5. Nous demandons instamment aux partenaires du développement de :

- Considérer le niveau et la nature du financement disponible pour la gestion du patrimoine africain et, compte tenu du besoin urgent d'améliorer les capacités techniques et administratives pour la gestion du patrimoine dans les pays africains ;
- Continuer à soutenir par des mesures financières, techniques et administratives les efforts des pays africains pour obtenir un statut de patrimoine mondial pour les sites ; et
- Soutenir les efforts pour associer le patrimoine, la culture et le développement durable et pour étudier les conditions et les procédures de financement pour s'assurer ces liens sont prévus dans les structures de financement.

6. Nous demandons aux organisations concernées par le patrimoine aux niveaux national et international d'appliquer les recommandations de la présente déclaration afin de favoriser le développement durable du patrimoine en Afrique, pour lui permettre de jouer son rôle en réduisant la pauvreté et en stimulant le développement économique.